



Week-end ski à Saint Lary Soulan en Hautes Pyrénées avec l'UCPA

du 22 mars 2024 au 24 mars 2024

Week-end 2 jours/2 nuits du vendredi soir au dimanche déjeuner,
La formule inclut l'hébergement, la restauration, les remontées mécaniques
2 jours + le matériel ski ou snow,
Le transport domicile > ST LARY est à la charge de l'agent.

Descriptif complet du week-end sur autre feuille

TARIF SRIAS

tarif unique enfant/adulte

pas de remise si vous ne skiez pas **Chèques Vacances acceptés**

Pour info tarif public : 216 € / personne pour le WE

QF < 230 : 50€ /pers
231<QF<770 : 75€/ pers
QF>771 : 100€ / pers

Calcul du QF SRIAS :

Revenu Fiscal de Référence du dernier avis d'imposition
15 x le nombre de personnes au foyer mentionné sur l'avis

- > comptez 1 personne en plus si lettre T
 - > un enfant en garde alternée ne compte que 0,5 au lieu de 1
 - > comptez 1 personne en plus si enfant ou adulte en situation de handicap mentionné sur avis
- En cas de changement de situation, nous prenons en compte le dernier avis.
En cas de déclaration séparée, ajoutez les 2 RFR et divisez par autant de personnes au foyer sur les 2 avis (nous joindre les 2 avis),

CONDITIONS

Pour obtenir ces tarifs-là, la SRIAS ne vous fait pas souscrire d'assurance annulation,

Aussi, lorsque vous avez reçu un mail d'acceptation de votre dossier via démarches simplifiées, de notre part, pour vous indiquer que vous avez été retenu et si vous annulez pour convenance personnelle le règlement sera perdu.

En vous inscrivant à cette proposition vous acceptez ces conditions.

INSCRIPTION

Les places sont limitées, nous tenons à vous préciser que tous les dossiers reçus avant la date limite seront étudiés.

Les agents ayant déjà bénéficié d'une prestation SRIAS au cours des deux dernières années ne seront pas prioritaires.

La SRIAS a vocation à faire bénéficier ses actions à un maximum d'agents, en veillant à une répartition équitable selon les ministères et les départements

Un mail d'acceptation (via démarches simplifiées) ou de refus au week-end vous sera **envoyé ainsi que le modus operandi pour l'envoi du paiement. Ne pas envoyer de paiement avant de savoir si votre dossier est accepté.**

Les inscriptions se font uniquement via le lien de démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/weekend-ski-village-ucpa-a-st-lary-soulan>

Pour tout renseignement : srias@nouvelle-aquitaine.gouv.fr